

RAPPORTS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

L'exercice 2007-2008 a été marqué par la séparation des fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction, conformément aux dispositions de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

M^{me} Solange Dugas a été nommée présidente du conseil d'administration en juin 2007.

Au cours de l'exercice, M. Robert Crevier a quitté son poste d'administrateur de la Société. Le conseil d'administration a souligné son dévouement et son apport continu à la Société pendant les 16 années où il a siégé au conseil. Trois nouvelles administratrices se sont jointes au conseil d'administration durant l'année; il s'agit de M^{mes} Julie Bernier, Paule Bouchard et Christiane Jodoin.

Le conseil d'administration est donc composé de neuf membres, tous nommés par le gouvernement. Tous sont des membres indépendants, à l'exception du président et chef de la direction. Plus de la moitié des membres du conseil sont des femmes.

PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Les réunions régulières du conseil d'administration sont prévues au début de l'année financière. Les réunions spéciales sont organisées, au besoin, au cours de l'année.

Le préavis accordé pour les réunions des comités du conseil varie selon les besoins du comité visé.

Au cours de l'année financière, il y a eu 9 réunions régulières et 11 réunions spéciales du conseil d'administration. Aucun administrateur ne s'est absenté à plus de deux réunions consécutives.

L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au premier tableau de la page 85.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

La rémunération des administrateurs de la Société est prévue par le Décret 610-2006 adopté par le gouvernement le 28 juin 2006. Ce décret accorde aux membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction, la rémunération suivante :

- Rémunération annuelle de la présidente du conseil : 16 000 \$.
- Rémunération annuelle pour tous les administrateurs indépendants au sens du décret : 8 000 \$.
- Rémunération annuelle à titre de président d'un comité : 3 000 \$.
- Jeton de présence à chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité – pour la présidente du conseil : 750 \$.
- Jeton de présence à chaque réunion du conseil d'administration ou d'un comité : 500 \$.
- Jeton de présence à chaque réunion extraordinaire et de courte durée du conseil d'administration ou d'un comité, tenue par conférence téléphonique : 250 \$.
- La rémunération des administrateurs a été majorée de 2 % au 1^{er} avril 2007. Seuls les membres ayant le statut d'indépendant au sens du décret ont droit d'être rémunérés.
- Les administrateurs ont aussi droit, s'il y a lieu, au remboursement de leurs frais de voyage et de séjour.
- Pour l'année financière 2007-2008, la rémunération globale des administrateurs s'est élevée à 167 300 \$, telle que présentée au second tableau de la page 85.

EXÉCUTION DE SON MANDAT

Le conseil d'administration veille à ce que la gestion de Loto-Québec soit conforme aux dispositions de sa Loi constitutive et aux règlements qui y sont afférents ainsi qu'à celles des autres lois et règlements qui la gouvernent. Il s'assure que la Société prend les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission.

Le conseil adopte les règlements de jeu et approuve les principales orientations et politiques de la Société ainsi que son plan d'affaires annuel.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PLAN D'AFFAIRES

La direction a fait rapport, à chaque réunion du conseil d'administration, de l'évolution des affaires de la Société en fonction du plan d'affaires 2007-2008 et des développements courants.

Le conseil d'administration a assuré, entre autres, un suivi du plan de reconfiguration du réseau des appareils de loterie vidéo dans les bars, brasseries et tavernes ainsi que l'implantation des salons de jeux à Québec et Trois-Rivières. Les rapports à la direction qu'il a reçus à ce sujet lui ont permis d'évaluer les progrès réalisés dans leur mise en œuvre.

À la suite des présentations faites par la direction, le conseil a aussi approuvé l'implantation d'un casino touristique à Mont-Tremblant, au lieu du salon de jeux initialement prévu.

Il a également décidé qu'il n'était pas opportun de maintenir une filiale distincte pour l'exploitation des deux salons de jeux et a conséquemment décidé de dissoudre la Société des salons de jeux du Québec, la Société des loteries vidéo acquérant de ce fait la responsabilité de leurs opérations.

Dans le cadre du suivi du plan stratégique adopté par le conseil l'an passé pour la période 2007-2010, le conseil a approuvé le plan d'action 2008-2009 de chacune des unités d'affaires et des unités corporatives.

RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

Le conseil a reçu, après chacune des réunions du comité de vérification, un rapport verbal sur l'ensemble des activités de ce comité. Le conseil a approuvé, sur recommandation du comité de vérification, les états financiers annuels de Loto-Québec.

Le conseil a également approuvé le budget de la Société et a reçu à toutes ses réunions régulières un rapport sur les états financiers de la Société ainsi que les faits saillants s'y rapportant.

Le conseil d'administration a aussi pris connaissance des travaux effectués par le comité de vérification au sujet de l'implantation des attestations de contrôle interne et la gestion des risques.

En vertu de la modification apportée à la *Loi constitutive de Loto-Québec* dans le cadre de l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Vérificateur général n'est plus tenu d'émettre une opinion individuelle sur les états financiers des filiales de la Société. Après discussions avec le Vérificateur général, le conseil a décidé que, sauf deux exceptions, les livres de ses filiales à part entière ne feraient plus l'objet d'une opinion distincte de leurs états financiers. Les livres du Casino de Charlevoix continuent de faire objet d'une vérification distincte et ce en raison des termes de l'entente de partenariat de la Société en commandite

Manoir Richelieu. Il en est de même pour la Société des bingos du Québec inc., étant donné que tous les profits sont remis aux OSBL.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil a reçu, après chacune des réunions du comité de gouvernance et d'éthique, un rapport verbal sur l'ensemble des activités de ce comité.

Le conseil a adopté, tel que soumis par le comité de gouvernance et d'éthique, un nouveau code d'éthique applicable aux administrateurs et aux hauts dirigeants de la Société en remplacement de celui adopté en 1999. Il a fait de même pour le code d'éthique applicable aux employés de la Société et ses filiales qui, pour sa part, remplace le code de conduite adopté en 1998.

Les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration de ses comités ainsi que la démarche à suivre pour l'évaluation des administrateurs et la présidence du conseil ont été adoptés sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

Les membres du conseil d'administration ont assisté à deux cours de formation sur la gouvernance dispensés par l'École nationale d'administration publique : le premier sur l'environnement gouvernemental et le fonctionnement général de l'État québécois et de ses institutions et le second sur la bonne gouvernance et son application dans l'organisme de rattachement des administrateurs.

De plus, au cours de l'année, les administrateurs ont reçu des présentations sur divers aspects des activités de Loto-Québec.

GESTION DE RISQUES

L'an dernier, le conseil avait demandé qu'un mandat soit confié à une firme d'experts externe spécialisée dans le secteur des jeux pour examiner les processus et procédures de Loto-Québec en matière de paiements des lots afin de s'assurer que le risque est géré correctement et de proposer, le cas échéant, les améliorations à y apporter. Il avait aussi demandé que le Vérificateur général, responsable de la vérification de Loto-Québec depuis sa création, soit saisi, pour avis, des résultats de ce mandat.

Le mandat a été réalisé par la firme KPMG. La firme a déposé son rapport le 11 octobre 2007, identifiant 35 pistes d'amélioration. Le conseil d'administration a accepté le rapport dans son entier et a demandé qu'il soit transmis, tel que prévu, au Vérificateur général pour avis.

Un rapport d'étape sur la mise en œuvre des pistes d'amélioration est présenté au conseil d'administration lors de ses réunions régulières.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil d'administration a reçu, après chacune des réunions du comité des ressources humaines, un rapport de celui-ci sur l'ensemble de ses activités.

Le conseil d'administration a approuvé pour l'exercice financier 2006-2007 la rémunération variable du président et chef de la direction, des hauts dirigeants ainsi que celles des employés visés par le régime d'intéressement, le tout en fonction des paramètres établis.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil d'administration a approuvé la politique salariale révisée pour les cadres dirigeants de Loto-Québec, alignée sur le marché de référence ajusté. Il a également approuvé les normes et barèmes de rémunération des autres cadres ainsi que des employés non syndiqués de la Société.

Le conseil d'administration a présenté au gouvernement du Québec ses recommandations concernant les paramètres pouvant servir à déterminer la rémunération et autres conditions d'emploi du président et chef de la direction.

Il en est de même en ce qui a trait aux paramètres d'un nouveau régime d'intéressement visant les employés de Loto-Québec et de ses filiales.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS AU 31 MARS 2008

Membres	Conseil d'administration		Comité de vérification	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des ressources humaines
	Régulières	Spéciales*	Régulières	Régulières	Régulières
Administrateurs	9	11	6	5	6
Solange Dugas	9	11	2	5	6
Alain Cousineau	9	9	NA	2/2	3/3
Nancy Arbour	9	11	NA	NA	6
Julie Bernier	7/7	7/7	3/3	NA	NA
Paule Bouchard	5/6	5/7	2/3	NA	NA
Marc Bruneau	9	11	6	NA	6
Robert Crevier	3/3	1/5	3/3	NA	NA
Mel Hoppenheim	8	10	6	NA	NA
Christiane Jodoin	7/7	6/7	NA	3/3	NA
Serge LeBel	9	10	NA	5	3/3

* Y compris les deux cours de formation portant sur la gouvernance donnés par l'ENAP.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS*

Administrateurs	Rémunération forfaitaire	Rémunération annuelle	Rémunération à titre de président d'un comité	Rémunération totale
Solange Dugas	20 580 \$	14 240 \$	3 045 \$	37 865 \$
Nancy Arbour	10 900 \$	8 120 \$		19 020 \$
Julie Bernier	7 140 \$	6 120 \$		13 260 \$
Paule Bouchard	5 610 \$	4 760 \$	1 785 \$	12 155 \$
Marc Bruneau	13 950 \$	8 120 \$		22 070 \$
Robert Crevier	3 020 \$	4 040 \$	1 515 \$	8 575 \$
Mel Hoppenheim	9 900 \$	8 120 \$		18 020 \$
Christiane Jodoin	6 630 \$	6 120 \$		12 750 \$
Serge LeBel	12 420 \$	8 120 \$	3 045 \$	23 585 \$

* Rémunération payée aux administrateurs selon le décret 610-2006 adopté le 28 juin 2006 concernant la rémunération des conseils d'administration des six sociétés d'État.